



Procès-verbal du Comité syndical du 5 juillet 2024

L'an 2024, le 5 juillet à 10 heures 00, les délégués du Comité syndical, dûment convoqués, le 1^{er} juillet 2024, se sont réunis à l'hôtel du département, place Marcel Plaisant, à BOURGES, sous la présidence de M. Patrick BARNIER qui a fait procéder à l'appel.

Étaient présents :

M^{me} Laurence RENIER, déléguée de la Région Centre – Val de Loire.

M. Patrick BARNIER et M. Gérard CLAVIER et M^{me} Marie-Pierre RICHER délégués du Département du Cher.

M. Philippe Auzon, délégué de la CDC Cœur de France ; M. Dominique CHAMPAGNE, délégué de la CDC Arnon Boischaut Cher ; M. Yves DEBONO, délégué de la CDC Berry Loire Vauvise ; M. Christian DESMARE, délégué suppléant de la CDC Pays de Nérondes ; M. Etienne DURAND, délégué suppléant de la CDC Le Dunois ; M. Gilles GONTHIER, délégué de la CDC Fercher ; M. François GRESSSET, délégué de la CDC Sauldre et Sologne.

Étaient excusés et avaient donné un pouvoir :

M^{me} Régine AUDRY, déléguée de la CDC Pays Fort – Sancerrois – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Laurence RENIER.

M. Patrick BAGOT, délégué du Département du Cher, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M^{me} Anne CASSIER, déléguée du Département du Cher, avait donné pouvoir à M^{me} Laurence RENIER.

M. Fabrice CHOLLET, délégué de la CDC Terres du Haut Berry, avait donné pouvoir à M. Patrick BARNIER.

M. Roger DAGHER, délégué de la CDC Cœur de France, avait donné pouvoir à M. Philippe Auzon.

M^{me} Nathalie DE BARTILLAT, déléguée de la CDC Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois, avait donné pouvoir à M. Yves DEBONO.

M^{me} Bénédicte DE CHOULOT, déléguée du Département du Cher, avait donné pourvoir à M. Yves DEBONO.

M. Philippe FOURNIE, délégué de la Région Centre – Val de Loire, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M. Christian GATTEFIN, délégué de la CA Bourges Plus, avait donné pouvoir à M^{me} Marie-Pierre RICHER.

M. Pierre GROSJEAN, délégué de la CDC La Septaine avait donné pouvoir à M. Gilles GONTHIER.



M. Filipe MAIA, délégué de la CDC Cœur de Berry, avait donné pouvoir à Gilles GONTHIER.

Étaient absents ou excusés :

M. Jean-Luc BRAHITI, délégué du Conseil départemental du Cher.
M. Fabien CHAUSSÉ, délégué de la CDC Terres du Haut Berry.
M. Christophe COQUIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.
M^{me} Bernadette COURIVAUD, déléguée du Département du Cher.
M. Guillaume CREPIN, délégué de la Région Centre – Val de Loire.
M. Frédéric DURANT, délégué de la CDC Berry Grand Sud.
M^{me} Amanda GRIMONT, déléguée de la CDC Vierzon Sologne Berry
M. André TEYSSANDIER, délégué de la CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire.

Le quorum étant atteint, M. Patrick BARNIER remercie les membres présents.

M. Patrick BARNIER signale la présence de M. AUCLIN du SMAEP de Nérondes et le remercie pour sa présence.

M. Gilles GONTHIER est désigné secrétaire de séance avec l'accord de l'ensemble des délégués présents.

Rapport n°1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 16 février 2024

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°1.

Le Comité syndical approuve le procès-verbal du Comité syndical du 16 février 2024 à l'unanimité.

Rapport n°2 : Attribution du marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit de type LoRaWan, de capteurs-actionneurs connectés, d'une plateforme IoT pour la gestion et la visualisation de données, ainsi que des usages associés

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°2 en précisant que la consultation est une étape importante de la mise en œuvre du SDUSN. Un réseau LoRa doit être mis en place pour mettre en œuvre des objets et usages connectés. Il servira à proposer des services à tous les acteurs publics et toutes les collectivités du territoire du Cher.



M. Pascal BOURDILLON explique qu'il s'agit d'un marché global qui traite la construction d'un réseau avec des antennes radio qui transmettent des données à très bas débit en consommant très peu d'énergie. Il y a également une exploitation pendant 10 ans et des capteurs qui remontent des données. Le marché permettrait de fournir ces capteurs et de les installer. Le catalogue est à la carte, les prestations peuvent aller de la simple fourniture du capteur à la gestion et l'installation de ceux-ci. Une plateforme peut également être mise à disposition pour la visualisation des données.

Le marché s'étend sur 10 ans pour le réseau LoRa. Concernant la partie plateforme de visualisation, cela évolue assez rapidement. L'engagement est morcelé en 5 fois 2 ans. Cela permet de changer sans retoucher au marché.

L'intérêt de ce marché est d'être à bon de commande. Cela veut dire qu'il permet de déployer des solutions en fonction des besoins des structures publiques.

Il y a eu deux tours de négociation avant d'en arriver à l'attribution. Le 1^{er} critère est le coût global, le 2^{ème} critère est la performance du candidat, c'est-à-dire sa capacité à être solidaire de la réussite du projet, le 3^{ème} critère est la qualité technique de la prestation.

Berry Numérique a reçu 8 candidatures : Alsatis, Axione, TDF, Sogetrel, Eiffage Energie Systèmes, NGE Energies Solutions, Altitude Infrastructure THD (Ubicité) et Nomosense.

Ce marché suscite de l'appétence mais le sujet n'est pas encore très mûr, ce qui engendre des variations de prix considérable entre les candidats.

M. Patrick BARNIER précise que cette proposition a été validée par la CAO de Berry Numérique avant le Comité syndical et par l'Indre. Il y a eu des échanges avec M. FLEURET, Président du Département de l'Indre, qui ont conclu au fait que Altitude Infrastructure THD (Ubicité) est apparu comme plus impliqué. Nous pouvons entreprendre cette démarche car Berry Numérique a des ressources. Les redevances versées par le délégataire THD vont servir pour investir dans ce nouveau projet. Il est important que le modèle de la fibre apporte des moyens pour les usages.

Le Comité syndical approuve l'attribution du marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'un réseau très bas débit de type LoRaWan, de capteurs-actionneurs connectés, d'une plateforme IoT pour la gestion et la visualisation de données, ainsi que des usages associés à Altitude Infrastructure THD (Ubicité) à l'unanimité.

Rapport n°3 : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande relativ à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'usages numériques sur les départements de l'Indre et du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°3 en précisant qu'après analyse des offres par les services de Berry Numérique et du RIP36, l'offre de Cap Hornier est la mieux positionnée.

Le Comité syndical approuve l'attribution de l'accord-cadre à bons de commande relativ à des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'usages numériques sur les départements de l'Indre et du Cher à Cap Hornier à l'unanimité.



Rapport n°4 : Approbation des conventions types de services « usages et services numériques »

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°4.

M. Pascal BOURDILLON explique qu'il s'agit de la suite du changement de statut du dernier Comité syndical. Cela permet aux partenaires des usages numériques de travailler avec Berry Numérique. Il y a 3 types de convention : bi, tri ou quadri partites selon les besoins.

Souvent les données du compteur d'eau ne sont pas accessibles aux collectivités. La convention permet aussi à la collectivité, qui reste propriétaire de la donnée, de la consulter. Cela offre de la visibilité et de la transparence.

M. François GRESSET indique que le problème avec Veolia est l'intermédiaire Birdz qui rajoute des coûts.

Mme Laurence RENIER sort de la salle à 10h55.

M. Gilles GONTHIER explique qu'il faut regarder les pertes financières liées aux fuites d'eau. Sur la Communauté de commune Fercher, il y a environ 55 000 € de pertes pour l'année dernière. C'est bien plus que le coût de la télérelève.

Le Comité syndical approuve des conventions types de services « usages et services numériques » à l'unanimité.

Rapport n°5 : Avenant n°6 à la convention de délégation de service public avec Berry THD

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°5.

M. Pascal BOURDILLON explique que l'avenant est assez classique sur la DSP fibre. Le 1^{er} point est de pouvoir utiliser des fibres pour le réseau LoRa. L'offre fibre spécifique pour cela coute moins cher que la 4G. Il y a aussi des ajustements mineurs pour les pénalités.

On constate que des raccordements de service public sont sollicités par des personnes qui n'envisagent pas de s'abonner. L'absence de prise d'abonnement fait supporter le coût par Berry Numérique. Désormais, si dans les 5 mois qui suivent le raccordement de service public, ils ne s'abonnent pas, il leur sera facturé le raccordement. Il y a aussi l'évolution des catalogues de service sur la vidéoprotection.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°6 à la convention de délégation de service public avec Berry THD à l'unanimité.



Rapport n°6 : Délégation de service public avec BERRY THD - Rapport d'activité 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°6.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2023 de la délégation de service public avec BERRY THD.

Rapport n°7 : Avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec Cher Haut Débit

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°7 en précisant que le réseau radio va s'arrêter avant la fin d'année et cet avenant affine les modalités de fin du réseau. Il reste 250 clients encore abonnés. Quelques habitants n'auront la fibre qu'à la fin de l'année prochaine, il leur faudra éventuellement recourir au satellite. Il n'est pas question de prolonger la vie du réseau qui couteraient trop cher.

M. Pascal BOURDILLON explique que la fin du service est fixée au 30 novembre 2024. Les antennes sur les toits des clients ne sont pas à démonter et renvoyer. Les modalités de paiement du mécanisme de compensation lié à la fibre sont modifiées avec plusieurs versements pour garantir le démontage de tous les sites.

M. François GRESSSET demande s'il est possible d'obtenir la liste des émetteurs Wifimax et leur emplacement.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il pourra être fourni aux élus la liste des emplacements et la liste des clients.

Le Comité syndical approuve l'avenant n°8 à la convention de délégation de service public avec Cher Haut Débit à l'unanimité.

Rapport n°8 : Délégation de service public avec Cher Haut Débit - Rapport d'activité 2023

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°8 en précisant que le chiffre d'affaires est en baisse et le mécanisme de compensation mis en place couvre 334 000 € à Berry Numérique mais demeure insuffisant pour assurer l'équilibre. Le délégataire a perdu 3,8 M € sur la totalité du projet.

Le Comité syndical prend acte du rapport d'activité 2023 de la délégation de service public avec Cher Haut Débit.



Rapport n°9 : Placement de l'excédent d'investissement sur un compte à terme

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°9 en précisant que cette possibilité de placement concerne les excédents de trésorerie avec un compte à terme auprès du Trésor public.

M. Pascal BOURDILLON explique que Berry Numérique avait déjà tenté de le faire mais la paierie avait opposé une fin de non-recevoir. Il y a eu un changement de doctrine depuis et désormais la paierie accepte. Cela devrait rapporter 40 000 €.

M^{me} Laurence RENIER rentre dans la salle à 11h04.

Rapport n°10 : Modification du régime indemnitaire de Berry Numérique

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°10 en précisant que cela prend en compte les évolutions des textes. Cela change les montants plafonds mais c'est le Président qui décide des montants dans la limite de ces plafonds. Cela n'emporte donc pas d'impact direct.

M^{me} Laurence RENIER quitte la salle à 11h15 et rentre à 11h20.

Le Comité syndical approuve la modification du régime indemnitaire de Berry Numérique à l'unanimité.

Rapport n°11 : Crédit d'un poste d'alternant : adjoint au chef de projet pour la mise en œuvre d'un projet de territoire connecté et durable

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°11.

M^{me} Marie-Pierre RICHER demande s'il s'agit d'un jeune du Cher et si la candidature a été ouverte.

M. Pascal BOURDILLON répond que les Master dans les thématiques recherchées sont limités dans le Cher. Il y a eu 2 candidats d'origine étrangère. Le candidat retenu vit à Tours depuis 4 ans. Berry Numérique pourra obtenir une subvention du CNFPT de 6 000 € pour financer le poste.

M. Patrick BARNIER explique que le recrutement est compliqué notamment sur un poste de niveau Master. Il est possible d'espérer que l'alternant reste sur notre territoire.

Le Comité syndical approuve la création d'un poste d'alternant : adjoint au chef de projet pour la mise en œuvre d'un projet de territoire connecté et durable à l'unanimité.



Rapport n°12 : Adhésion à la convention en matière contentieuse et précontentieuse et à la convention d'accompagnement en matière d'organisation du Centre de gestion du Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°12.

M^{me} Laurence RENIER indique que le Centre de Gestion s'est réorganisé et apporte une aide très précieuse.

Le Comité syndical approuve l'adhésion à la convention en matière contentieuse et précontentieuse et à la convention d'accompagnement en matière d'organisation du Centre de gestion du Cher à l'unanimité.

Rapport n°13 : Point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher

M. Patrick BARNIER présente le rapport n°13.

M. Pascal BOURDILLON explique que 117 815 prises fibres ont été déployées au 30 juin 2024. La couverture fibre a atteint 92% sur l'ensemble du département du Cher, zone AMII incluse. La commercialisation se poursuit avec un taux de pénétration qui évolue légèrement. Orange a la moitié des parts de marché, Free, Bouygues Télécom et SFR se partagent le reste. Les petits opérateurs restent avec assez peu de clients.

La communication publique reste pertinente et un visuel peut être fourni aux communes par Berry Numérique.

Concernant l'arrêt du cuivre, le lot 4 est annoncé par Orange et fixé à janvier 2028. Il y a toute l'agglomération de Bourges, quelques communes du Sud du département et certaines dans le Sancerrois. Tout s'arrêtera en 2030.

Les Maires des communes concernées ont reçu un courrier et peuvent répondre pour s'opposer. Pour les communes de l'agglomération de Bourges, le déploiement n'est pas à 100% et il n'y a pas de visibilité concernant une éventuelle complétude. L'ARCEP a rappelé à Orange qu'il doit cette complétude du réseau fibre.

M^{me} Marie-Pierre RICHER rappel qu'un point de vigilance essentiel porte sur les personnes qui auraient des problèmes financiers. S'il y a des gaines écrasées, cela engendre des coûts importants pour être raccordé.

M. Patrick BARNIER indique que c'est un sujet national qui est remonté par l'AVICCA et l'AMF.

M. Pascal BOURDILLON explique que sur le domaine privé, une expérimentation a été demandée mais l'Etat a refusé. En l'absence de dispositif, il n'y a pas de retours du terrain puisqu'il n'y a pas d'accompagnement. L'Etat se base sur les estimations des opérateurs nationaux dont l'exactitude est discutable.

Concernant le SDUSN, l'attribution du réseau LoRa d'aujourd'hui permet de viser des déploiements dès cet été.



M. François GRESSET indique que des kilomètres de fibre sont déployés pour desservir quelques habitations isolées mais sur Aubigny-sur-Nère, lorsqu'il y a un besoin nouveau, il faut attendre. Par exemple, le camping 4 étoiles ou le château d'eau a besoin d'être fibré pour permettre aux pompiers de surveiller les feux de forêt.

M. Pascal BOURDILLON répond qu'il y a des nouvelles zones techniques et zones de complétude qui ont leur planning respectif. Sur le point spécifique des pompiers, il faut étudier le sujet.

M. Yves DEBONO quitte la salle à 11h40.

M. Gérard CLAVIER indique qu'il y a un problème depuis que la 5G est installée sur les antennes. Dans les petits villages, les réseaux fonctionnent moins bien.

M. Gilles GONTIER indique que la longueur d'ondes étant 2 fois moindre pour la 5G qu'en 4G, la couverture est 2 fois moins étendue.

Mme Marie-Pierre RICHER indique qu'il faut un schéma qui permet de déterminer les zones où il y aura l'arrêt du cuivre et une couverture mobile insuffisante. Des personnes risquent de se retrouver sans solution.

M. Pascal BOURDILLON répond que la zone la plus difficile à couvrir est la Sologne en raison de la végétation et des écarts. Plusieurs sites ont été implantés mais les grandes propriétés éloignées au milieu de la forêt et au bord du ruisseau sont difficiles à atteindre.

M. Patrick BARNIER rappelle que toutes les habitations les plus isolées sont éligibles à la fibre même s'il peut demeurer la question des coûts de travaux en domaine privé en cas de problème de raccordement. Le Cher va vers un vrai 100% fibre contrairement à d'autres territoires. Berry Numérique n'est pas à la manœuvre concernant la téléphonie mobile.

M. Yves DEBONO rentre dans la salle à 11h50.

Le Comité syndical prend acte du point d'avancement sur l'aménagement numérique dans le Cher.

Le prochain Bureau est fixé au jeudi 10 octobre 2024 à 11h30 et le prochain Comité syndical est fixé au jeudi 17 octobre 2024 à 9h30.

La séance est levée à 11 heures 54.

Gilles GONTIER
SECRETAIRE DE SEANCE

Patrick BARNIER
PRESIDENT DE BERRY NUMERIQUE